

117^{ème} Assemblée Générale de la GRC 05 FEVRIER 2017

Membres du CA présents: Messieurs GRENIER Pascal, SCHNEITER Claude, BILLET Michel, VOISIN Jean-Marie, GILLE Jean-Claude, MATHY Michel, FUMEY Michel, ETIEVANT Jean-Pierre, MOUQUIN Gilles, RIFFIEUX Christophe, FUMEY-BADOZ Eric, VIENNET Thierry, LACROIX Michel, DUSSOUILLEZ Maxime, CAILLE Victor.

Gardes GRC présents: Messieurs BENOIT Gérard, BOUSSON Jean-Paul.

Absents: CANES patrick.

Invité excusé : Monsieur le maire de Champagnole (excusé),

Invités présents : Monsieur DUSSOUILLEZ David premier adjoint et Monsieur PERNOT Clément, Président du Conseil Départemental du Jura

Effectifs pêcheurs présents: 72

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL :

Le Président ouvre l'Assemblée, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Il remercie l'ensemble des présents, témoignage de l'intérêt porté au développement de notre association.

Une minute de silence est respectée en mémoire des pêcheurs disparus au cours de l'année écoulée.

Le Président rappelle les circonstances qui l'ont conduit à accepter la présidence de la G.R.C., elle faisait suite à l'élection à la présidence de la Fédération du Jura de Claude Schneider qui a choisi de quitter la présidence de la GRC et l'a incité à se porter candidat, proposition qu'il a accepté.

Le conseil d'administration de la GRC réuni le 19 avril 2016, à une forte majorité (unanimité moins 1 voix) l'a élu Président, et M Claude Schneider a été élu vice-Président.

Ce rapport moral est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Saison plutôt moyenne avec des conditions de pêche fluctuant selon les niveaux d'eau d'un printemps pluvieux , suivi d'un été très sec avec un étiage sévère qui a conduit la

Fédération de pêche du Jura a demandé une fermeture anticipée de la pêche, la fermeture officielle a été avancée d'une semaine à la demande des APPAMA concernées.

Un rappel du rôle de notre association :

1/ détenir et gérer des droits de pêche ;

- Sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
- Sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
- Sur les domaines privés de propriétaires ;
- Sur ses propres propriétés ;

Action menée par la GRC : achat d'un terrain sur Cize, gestion et locations de portions de rives et gestion des droits de pêche. On rappellera que la GRC se bat depuis des années pour louer à des prix raisonnables les terrains bordant les rives et achète dès que possible ceux-ci afin d'offrir un parcours attractif aux pêcheurs.

2/ Participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :

- Par la lutte contre le braconnage ;

Action menée par la GRC : Formation de 2 nouveaux gardes bénévoles.
Opérations de pancartage.

- Par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;

Action menée par la GRC : Vigilance accrue et suivi régulier des différents incidents constatés sur nos cours d'eau.

Visite par le CA de la source de la papeterie à Sirod et de la STEP de Champagnole guidée par un technicien de VEOLIA. Visites très instructives qui permettent de mieux appréhender les différents fonctionnements.

Petites opérations de nettoyage et d'élagage.

3/ D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des opérations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la Fédération Départementale ;

4/ D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole :

Action menée par la GRC : Participations aux différentes pêches de comptage, de sauvetage ou d'inventaire sur notre secteur (pêches annulées cette année, niveaux d'eau insuffisant).

5/ De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

Action menée par la GRC Organisation de 3 stages de pêche destinés aux enfants (45 participants) encadrés par un guide de pêche professionnel diplômé et des membres du CA.

Ces stages se sont déroulés à l'étang communal de Montrond.

Le Président en profite pour remercier la commune de Montrond pour son accueil et les membres du CA qui nous ont aidés à encadrer ces jeunes. Il serait bien, à l'avenir, de mettre en place un stage pour une catégorie de pêcheurs plus âgés.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération.

Le Tour de France :

Bel évènement pour la pêche avec la présence du stand de la fédération nationale partenaire officiel de la course sur la place de la mairie de Champagnole avec démonstrations, informations et distribution de 1000 tee-shirts et petits cadeaux en tous genres.

Empoisonnement:

- Etang Marion pour les jeunes 25 kilos,
- L'Angillon 350 KG,
- Stages de pêche 40 kilos à l'étang de Montrond,

Les cormorans:

Le Président remercie :

- Michel Mathy qui est le coordinateur et l'organisateur de la campagne de tirs.
- Les gardes Gérard BENOIT et Jean Paul BOUSSON qui, toutes les semaines viennent encadrer ces tirs.
- Les chasseurs qui participent à ces battues.

On peut regretter le manque de participation des pêcheurs qui seraient très utiles comme rabatteurs et amélioreraient l'efficacité de ces campagnes de tirs.

Ces campagnes de tirs ont permis de tuer plus d'une cinquantaine d'oiseaux.

A ce jour 48 à CHAMPAGNOLE et 20 pour la Fédération de pêche du Jura.

Réserves, Réglementations et Tarifs :

Pas de changement. L'étang Marion est reconduit pour les jeunes.

Réglementations et réserves :

Pas de changement.

BILAN FINANCIER :

La parole est donnée à Michel BILLET trésorier et à Jean Marie VOISIN trésorier adjoint qui présentent les rapports suivants :

- Effectif pêcheurs: Il est en légère baisse, celle ci se fait surtout remarquer sur les cartes hebdomadaires et journalières, s'expliquant par un printemps médiocre et pluvieux.
- Bilan financier: Le bilan financier 2016 s'avère négatif mais s'explique par l'investissement en fonds propres pour l'acquisition d'un garage pour stocker le matériel de la GRC.

Commentaires des vérificateurs aux comptes (MM Mallard et Vandelle) ; Aucune anomalie relevée dans l'analyse et la vérification des comptes.

Messieurs Mallard et Vandelle sont reconduits à l'unanimité comme vérificateurs aux comptes pour 2017

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

DEPOSITAIRES :

A noter que :

- La Tabatière arrête de délivrer des cartes de pêche cette année.
- La cessation de l'activité pêche par Olivier ROTH La Détente.

Sinon les dépositaires sont :

- Tabac Simon
- Village U
- Office du tourisme
- Supermarché Leclerc
- Les Chamois
- Camping de Champagnole

On signalera également l'ouverture d'une nouvelle enseigne : **Jura Pêche** dont le propriétaire est Arnaud ROCHE, à l'emplacement de l'ancien magasin rue Maréchal Foch, qui on l'espère ouvrira début Mars et devrait délivrer des cartes de pêche.

METEOROLOGIE

Jean Marie VOISIN présente une réflexion sur la pluviométrie de l'année 2016 jusqu'au 31 janvier 2017. Il fait état d'un cruel manque d'eau notamment en décembre 2016. Décembre n'avait jamais été aussi peu arrosé depuis 1963 !

PARCOURS NO KILL

Projet élaboré en commission et validé par le conseil d'administration de la GRC. Ce projet sera soumis à l'approbation des membres présents pour une mise en place à l'ouverture 2018.

Le Conseil d'Administration de la GRC après plusieurs réflexions a entériné le projet de créer sur son linéaire un parcours « NO KILL ». A cet effet une commission de 8 personnes a été constituée, elle a déterminé et préparé la forme et le cadre dans lequel se réalisera ce projet, elle en assurera le suivi. Ce projet est proposé à notre Assemblée Générale du 5 février 2017.

Le président précise que la GRC, à travers ce projet, vise plusieurs objectifs :

Répondre à l'attente d'un certain nombre de nos adhérents pêcheurs. Un nombre significatif de pêcheurs attend depuis plusieurs années la création d'un parcours NO KILL sur le parcours de la GRC. L'intention n'est pas forcément de rendre nos parcours plus attractifs car ils le sont déjà suffisamment.

Apporter un plus aux suivis de nos rivières et de leur population halieutique. Sans se prendre pour des scientifiques, un protocole d'observations sera mis en place et pris en charge par plusieurs membres du CA. Ces observateurs avisés établiront un suivi de leurs prises lors de sorties de pêche sur ce parcours. Ces observations seront collectées et analysées par la commission qui présentera un rapport à chaque Assemblée Générale.

Ce parcours pourra remplir une fonction de réserve active. Bien que la notion de réserve active ne bénéficie pas de cadre réglementaire tous en comprennent le sens. Pour un suivi idéal il faudrait ouvrir ce parcours NO KILL sur un secteur incluant un pool de comptage. Les pêches de comptage effectuées par la

Fédération donneront une dimension scientifique au suivi que nous établirons sur ce parcours.

Ce projet s'établira autour des règles, des recommandations et des principes suivants :

- ✓ Parcours ouvert à toutes pratiques et techniques de pêches d'une première catégorie,
- ✓ Utilisation d'hameçon sans ardillon ou avec ardillon écrasé,
- ✓ Remise à l'eau obligatoire de toutes les prises sans distinction de tailles avec la précaution et le respect nécessaire,
- ✓ Choisir un linéaire d'environ 500 mètres incluant un secteur de comptage.
- ✓ Ce parcours sera instauré pour une période de 4/5 années reconductibles par année si nécessaire.
- ✓ De grands panneaux d'informations seront posés sur les points d'accès principaux afin de donner un maximum d'informations et de recommandations aux pêcheurs fréquentant le parcours.
- ✓ Si ce projet atteint ces objectifs nous pourrons le reconduire et notamment en le déplaçant tous les 4/5 ans avec une réflexion avant la réouverture du parcours pour éviter les effets catastrophiques d'une réouverture libre de tout contrôle.
- ✓ Il sera recommandé aux pêcheurs de limiter l'entrée dans l'eau.

Si le projet est adopté, il devra ensuite être validé par la Fédération du Jura qui nous a déjà accompagnés dans notre réflexion.

Le Président rappelle que la Gaule Régionale Champagnolaise dispose d'environ 40 kms de linéaire dont 14 kms sur l'Ain et que 80% des pêcheurs pratique déjà le No Kill.

Avant de soumettre ce projet au vote, un débat est ouvert.

Aux termes de plusieurs commentaires, le plus souvent favorables, mais également hostiles à ce choix évoquant le risque de braconnage, la difficulté de surveillance et le retrait de liberté de chacun, le projet est adopté par :

- ✓ 57 voix pour
- ✓ 9 voix contre
- ✓ 6 abstentions

Le projet de parcours No Kill sera donc soumis à validation à la Fédération du Jura.

Questions diverses :

Parole est donnée :

- **Au président de la Fédération du Jura** , Claude Schneiter qui informe les pêcheurs :
 - ❖ Qu'en 2^{ème} catégorie, ils n'auront droit qu'à 3 prises par jour dont 2 brochets.
 - ❖ Que sur la Bienne, la pêche est fermée sur 23 kms en raison d'une pollution et également au centre-ville de Morez. A cet effet la Fédération de pêche du Jura va se doter d'une sonde détectrice de produits chimiques.
 - ❖ Que la Fédération de pêche du Jura propose un nouveau site Internet
- **au premier adjoint: Monsieur Dussouillez** remercie le Président d'avoir été invité à cette assemblée qui est une journée de communication pour les pêcheurs et se félicite du caractère innovent et du dynamisme de notre association.
- **au président du conseil départemental**, Monsieur Clément Penot, qui alerte les gens qui s'opposent au projet du CENTER PARC qui représente une chance à ses yeux, chance de développement des infrastructures en matière de tourisme et également en matière d'emplois. Il rassure les pêcheurs en précisant que tout est mis en œuvre en matière d'études afin de préserver le milieu aquatique. A cet effet, il assure que l'alimentation en eau du futur centre ne se fera pas par le biais de la source de la Papeterie à Sirod ce n'est plus d'actualité. La décision définitive quant à la réalisation ou non de ce projet sera prise prochainement au sein du Conseil Départemental.

Infos:

Ouverture : 11 mars 2017 à 6 H 42,

Fermeture : 17 septembre 2017 à 20 H 29,

Corégone le 15 octobre 2017.

Clôture de l'AG : 11h45.

Le Secrétaire :
Jean-Claude Gille

Le Président :
Pascal Grenier